

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session régulière du 8 mai 2017

Session régulière du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 8 mai 2017, à 19 h 00 et au lieu habituel.

Sont présents : Mme Georgette Bouchard
Mme Édith Lalancette
Mme Louise De Launière
M. Serge Dufour
M. Michel Mercier
M. André Côté

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay. Mme Nadia Cloutier-St-Pierre, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

M. Raphael Langevin, l'employé municipal ainsi que quelques citoyens assistent à la rencontre.

Résolution no 3775-05-17 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Dufour
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que l'ordre du jour soit adopté et que le sujet «Affaires nouvelles» demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

ADOPTÉE

Résolution no 3776-05-17 Adoption du procès-verbal du 3 avril 2017

Les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu copie du procès-verbal de la session régulière du 3 avril 2017

**EN CONSÉQUENCE ;
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Michel Mercier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 3 avril tel que rédigé;

ADOPTÉE

Résolution no 3777-05-17 Adoption du procès-verbal du 5 avril 2017

Les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu copie du procès-verbal de la session d'ajournement du 5 avril 2017

**EN CONSÉQUENCE ;
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 5 avril tel que rédigé;

ADOPTÉE

Résolution no 3778-05-17 Ratification des comptes

- a) Liste des comptes déjà payés en avril + salaire d. g. ,
les paiements directs et les chèques no 651 à 666 incl. : \$44 721.18
- b) Liste des comptes à payer au 8 mai 2017 : \$11 507.32

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la liste des comptes soit acceptée telle que rédigée;

ADOPTÉE

Résolution no 3779-05-17 Sel Warwick -Commande d'abat poussière

ATTENDU QUE la directrice a demandé une soumission pour l'abat poussière auprès de chez Sel Warwick

ATTENDU QUE la proposition faite par Sel Warwick est détaillée comme suit : des palettes de sacs de calcium à 11.25\$ / sac de calcium.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à commander 8 palettes de 56 sacs de calcium à 11. 25\$/sac auprès de Sel Warwick.

ADOPTÉE

Résolution no 3780-05-17 Association du Lac Mathieu – Versement de la subvention

ATTENDU QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette a accordé à l'Association du Lac Mathieu une subvention de 2000.00\$ pour contribuer à l'entretien hivernal du rang Sainte-Anne lors de l'élaboration du budget 2017;

ATTENDU QUE la municipalité verse un montant de 75.00\$ par résidents du secteur du Lac Mathieu pour l'entretien hivernal du rang Sainte-Anne, soit un montant de 1950.00\$, qu'elle a préalablement prélevé sur les comptes de taxes des résidents concernés;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Dufour
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à émettre le chèque à l'ordre de Michel Mercier et Marcel Dion au montant de 3950.00\$ pour le versement de la subvention pour l'entretien hivernal du rang Sainte-Anne.

ADOPTÉE

Résolution no 3781-05-17 Association du Lac aux Rats – Versement de la subvention

ATTENDU QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette a accordé à l'Association du Lac aux Rats une subvention de 1000.00\$ pour contribuer à l'entretien hivernal du rang Sainte-Anne lors de l'élaboration du budget 2017;

ATTENDU QUE la municipalité verse un montant de 125.00\$ par résidents du secteur du Lac aux Rats pour l'entretien hivernal du rang Saint-Antoine dans le secteur du Lac aux Rats, soit un montant de 1750.00\$, qu'elle a préalablement prélevé sur les comptes de taxes des résidents concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à émettre le chèque à l'ordre de Dominique Labrecque au montant de 2750.00\$ pour le versement de la subvention pour l'entretien hivernal du rang Saint-Antoine dans le secteur du Lac aux Rats

ADOPTÉE

Emploi d'été Canada

La municipalité a accusé réception du résultat de l'évaluation de la demande déposée dans le programme d'Emploi d'été Canada. Il s'avère que la demande a été jugée admissible mais aucune somme ne sera allouée pour cause d'un manque de fonds dans la réserve budgétaire du programme.

Mme Louise de Launière informe que le comité de développement économique a également déposé une demande et que celle-ci a été acceptée. Le comité de développement offre la possibilité à la municipalité d'utiliser cette ressource au besoin.

La municipalité n'engagera donc pas d'étudiant pour la période estivale 2017.

Résolution no 3782-05-17 Règlement 166-17 (SQ 17-01)- Adoption du règlement

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette adoptait en 2004 le règlement numéro S.Q. 04-01 concernant les animaux;

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir ce règlement afin de le mettre à jour;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 5 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Georgette Bouchard

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement portant le numéro 166-17 (S.Q.-17-01) soit et est adopté.

ADOPTÉE.

Résolution no 3783-05-17 Règlement 167-17 (SQ 17-02)- Adoption du règlement

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette adoptait en 2004 le règlement numéro S.Q. 04-02 concernant les animaux;

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir ce règlement afin de le mettre à jour;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 5 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Mercier

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement portant le numéro S.Q.-17-02 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

Résolution no 3784-05-17 Règlement 168-17 (SQ 17-03) - Adoption du règlement

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette adoptait en 2004 le règlement numéro S.Q. 04-03 concernant les animaux;

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir ce règlement afin de le mettre à jour;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 5 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement portant le numéro 168-17 (S.Q.-17-03) soit et est adopté.

ADOPTÉE.

Résolution no 3785-05-17 Norda Stelo – Paiement de la facture 229035

CONSIDÉRANT la résolution 3444-0915, la Municipalité Notre-Dame de Lorette a engagé la firme Roche, qui est maintenant Norda Stelo inc, pour les services professionnels pour la réalisation d'études préliminaires, les plans, devis et la surveillance des travaux de construction, d'un système d'épuration des eaux usées pour la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une facture de Norda Stelo au montant de dix-sept mille quatre cent dollars(\$17 400.00) plus taxes pour une partie des travaux d'études préliminaires nécessaires à l'élaboration d'un système de traitement des eaux usées;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Dufour

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à émettre le chèque à l'ordre de Norda Stelo inc. au montant de 20 005.65\$.

ADOPTÉE.

Résolution no 3786-05-17 Regroupement Loisirs et Sports –Adhésion annuelle

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le formulaire d'adhésion annuelle pour les différents services offerts par le Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-St-Jean au coût total de cinquante dollars (\$50.00).

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette autorise la directrice générale à émettre le chèque au montant de \$50.00 à l'ordre du Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-St-Jean.

ADOPTÉE

Résolution no 3787-05-17 Refuge animal – Renouvellement du contrat

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a reçu le renouvellement du contrat ainsi que la facture rattachée à celui-ci concernant l'entente avec le Refuge Animal;

ATTENDU QUE la facture est d'un montant de 424.55 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Georgette Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette accepte de renouveler le contrat avec le Refuge animal et autorise la directrice générale – secrétaire-trésorière à émettre le chèque de 424.55\$ à l'ordre du Refuge Animal.

QUE le maire, M. Daniel Tremblay et la directrice générale, Mme Nadia Cloutier-St-Pierre soient autorisés à signer le contrat d'entente avec le Refuge Animal.

ADOPTÉE.

Résolution no 3788-05-17 Messe pour le décès de Myriam Parent

ATTENDU QUE Mme Myriam Parent, citoyenne de la municipalité et décédée le mois dernier;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette offre une messe pour la famille de la défunte et que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement au montant de 15.00\$ à l'ordre de la fabrique de Notre-Dame-de-Lorette.

ADOPTÉE

Affiches municipale

Mme Louise de Launière informe de l'état de l'avancement du dossier de l'affichage municipal. Le responsable au MTQ doit être rejoint.

Chalet des loisirs

La directrice générale informe que dû à des conflits d'horaires, elle n'a pas pu prendre rendez-vous avec le représentant de la SADC. Le rendez-vous aura lieu cette semaine.

Comité de développement économique

Résolution 3789-05-17 Soirée de reconnaissance des bénévoles

ATTENDU QUE le comité de développement économique souhaite organiser un événement pour souligner le travail des bénévoles au sein de la municipalité;

ATTENDU QUE le comité de développement économique demande la participation financière de la municipalité

**IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette accepte de participer financièrement à l'événement et autorise la directrice générale à émettre un chèque au montant de \$250.00 à l'ordre du comité de développement économique de Notre-Dame-de-Lorette.

ADOPTÉE

Résolution 3790-05-17 Emploi Qc – Notre-P'tite-Épicerie

ATTENDU QUE le comité de développement économique souhaite avoir recours au centre local d'emploi pour une subvention d'aide à l'emploi pour les tâches de l'épicerie communautaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette appuie les démarches du comité de développement économique dans leur démarche de demande de subvention d'aide à l'emploi

ADOPTÉE

Affaires nouvelles

Résolution 3791-05-17 Festival du Bûcheron – Demande de commandite

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de commandite pour le Festival du Bûcheron;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette offre la location gratuite du site du chalet des loisirs et autorise la directrice générale à émettre un chèque au montant de \$500.00 à l'ordre du Festival du Bûcheron.

ADOPTÉE

Résolution 3792-05-17 Comité de développement économique – demande de contribution financière pour l'organisation de la fête de la famille et la fête nationale

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution financière de la part du comité de développement économique pour l'organisation de la fête de la famille et de la fête nationale qui se dérouleront la même journée soit le 24 juin.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Mercier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte de contribuer financièrement à l'événement de la fête de la famille ainsi que la fête nationale en remettant une somme de \$1000.00. La directrice générale est autorisée à émettre le chèque à l'ordre du comité de développement économique.

ADOPTÉE

Résolution 3793-05-17 Sonia Gauthier – Demande de don pour LEUCAN

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de fonds de la part de Sonia Gauthier qui récolte des dons pour LEUCAN;

**II EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à émettre le chèque de \$50.00 à l'ordre de LEUCAN.

ADOPTÉE

Résolution 3794-05-17 La Croix Rouge – Demande de contribution financière

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution financière de la part de la Croix-Rouge qui vient en aide aux personnes sinistrées.

**II EST PROPOSÉ PAR M. Serge Dufour
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à émettre le chèque au montant de \$100.00 à l'ordre de la Croix-Rouge.

ADOPTÉE

Résolution 3795-05-17 Secouristes bénévoles – Formation

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution financière pour une formation s'adressant aux secouristes bénévoles ainsi que pour l'achat de vestes.

**II EST PROPOSÉ PAR M. Serge Dufour
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte de déboursier les frais liés à l'inscription des bénévoles pour la formation ainsi que les frais liés à l'achat des vestes.

ADOPTÉE

Correspondance

Suite à la lettre envoyée accompagnée d'une résolution concernant le chablis qui a eu lieu dans le secteur du Lac aux Rats, la municipalité a accusé réception d'une lettre informant une réponse positive sur le sujet. Le ministère a prévu des coupes de bois dans le secteur du Lac aux Rats et les arbres matures devraient être récoltés.

Période de question

Un citoyen mentionne que les bacs de poubelle destinés aux villégiateurs sont toujours à pleine capacité et qu'il manque d'espace. Des démarches concernant l'acquisition de conteneur à déchets devront être faites.

Mme de Launière demande ce qui adviendra du gazon qui a été posé à l'avant de l'édifice municipal. M. Langevin, l'employé municipal mentionne qu'il ne veut pas s'en occuper. Mme de Launière informe que les membres du comité de développement se proposent pour remettre le gazon en état. Des fournitures devront être achetées pour effectuer les travaux. La municipalité s'engage à payer les factures de4 fournitures s'y reliant.

Résolution no 3796-04-17 Levée de la rencontre

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Georgette Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la rencontre soit levée à 21 heures.

ADOPTÉE.

Daniel Tremblay, maire

Nadia Cloutier-St-Pierre, D. G.